UNIPOLY Lausanne, le 4 novembre 2016

Association pour le développement durable

EPFL Office d’impôt des

Case postale 15 Personnes Morales

1015 Lausanne Rue du Nord 1

comite@unipoly.ch 1400 Yverdon-les-Bains

No. de référence : 67.624/

Personne de contact :

Alena Spielmann

Responsable Trésorie Unipoly

alena.spielmann@epfl.ch

**Réclamation suite à la décision de taxation d’office**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à la décision de taxation d’office du 27.10.2016. Celle-ci fait en effet état de bénéfice imposable positif alors que notre budget est déficitaire depuis plusieurs années. Veuillez trouver dans ce pli (rapport d’activité 2015/2016, pertes et profits 2015/2016).

La déclaration fiscale pour la période susmentionnée vous a été envoyée il y a quelques jours et a certainement croisé la décision de taxation à la Poste. Est-il toujours envisageable que la taxation finale se base sur la déclaration que nous vous avons envoyée ou devons-nous nécessairement faire une réclamation contre la taxation d’office ?

Nous souhaitons exprimer que plusieurs faits remontent à la période où le précédent comité de l’association était en place. L’actuel comité endosse pleinement la responsabilité des actions des précédents comités et souhaite régulariser la situation de l’association.

En vous remerciant de l’attention portée à ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le comité d’Unipoly

Alena Spielmann

Responsable Trésorerie Unipoly

Annexes : Rapport d’activité 2015/2016, pertes et profits 2015/2016